

Figure 146 : Identification des portions de voiries communales attribuées par erreur au CD93 dans la pièce G du dossier d'enquête

De ce fait, et suite à la mise en lumière de ces éléments, des échanges sont intervenus entre le Département et Plaine Commune concernant la gestion future de ces voiries. La carte ci-dessous est extraite de la pièce H du dossier d'enquête. Elle a été complétée par les éléments qui ont pu être communiqués ces dernières semaines au maître d'ouvrage par le Département et Plaine Commune, le Département ayant confirmé son intention de reprendre la gestion de l'entièreté du boulevard Anatole France.

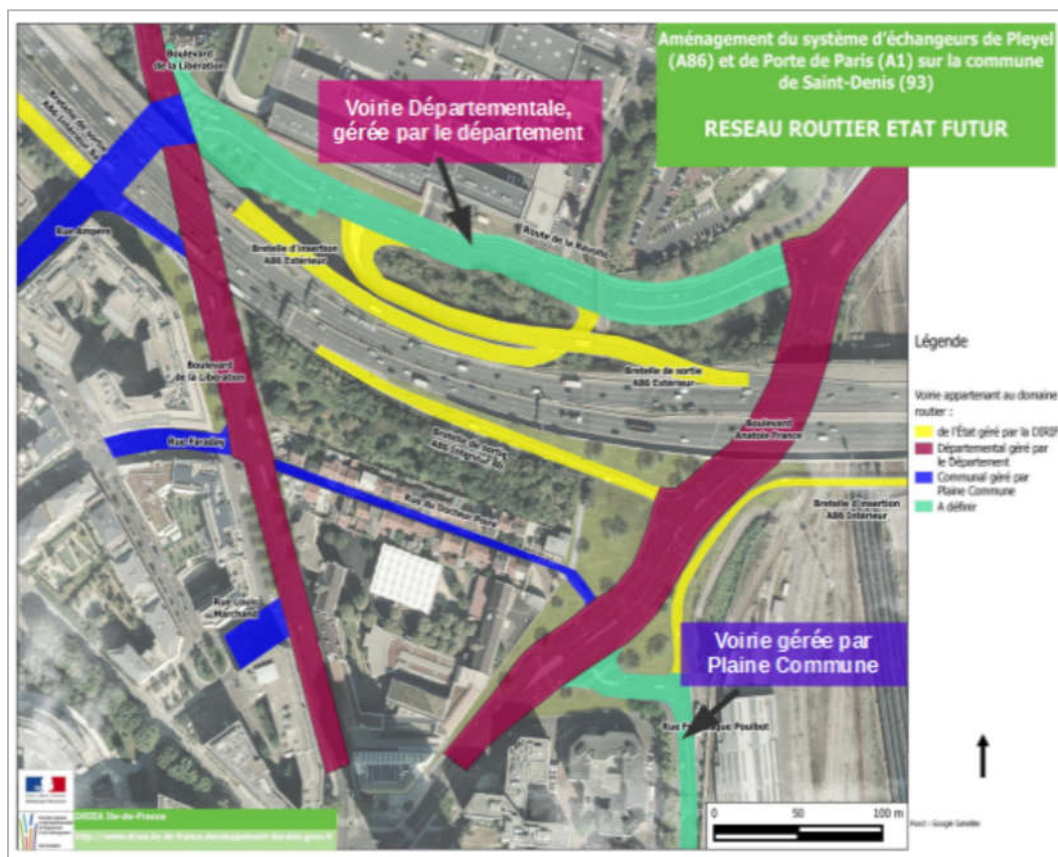


Figure 147 : Etat futur des classements de voirie dans le secteur Pleyel

L'instruction technique relative aux modalités d'élaboration des opérations d'investissement et de gestion sur le réseau routier national rappelle que le dossier d'enquête publique doit indiquer le statut de la future voie. Lorsque les voiries à réaliser ont vocation à être classées dans la catégorie des autoroutes du domaine routier national, ou lorsqu'elles ont vocation à se voir conférer le caractère de route express, l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique porte également sur le classement de la voirie dans la catégorie des autoroutes ou l'attribution du caractère de route express. Le classement dans la catégorie des autoroutes de la voirie à créer seront ainsi prononcés par le même décret en Conseil d'Etat ou le même arrêté ministériel que la déclaration d'utilité publique.

Les procédures permettant le déclassement ou le reclassement d'une route sont régies par les articles L.121 à L.123 et R.121 à R.123 du Code de la Voirie Routière.

En particulier, l'article L.121-1 du Code de la Voirie Routière stipule que :

« Les voies du domaine public routier national sont :

- 1° Les autoroutes ;
- 2° Les routes nationales. »

Le domaine public routier national est constitué d'un réseau cohérent d'autoroutes et de routes d'intérêt national ou européen. Des décrets en Conseil d'État, actualisés tous les dix ans, fixent, parmi les itinéraires, ceux qui répondent aux critères précités.

Rapport Enquête publique unique préalable à la déclaration de projet et au classement de voies dans le système autoroutier portant sur l'opération d'aménagement du système d'échangeurs de Pleyel (A86) et Porte de Paris (A1) sur la commune de St Denis (93)

Commission d'enquête : M-C Eustache Présidente, S Frézel et A Clerc titulaires

– octobre 2019 –

412

L'État conserve dans le domaine public routier national, jusqu'à leur déclassement, les tronçons de routes nationales n'ayant pas de vocation départementale et devant rejoindre le domaine public routier communal.

Commentaires de la commission d'enquête

La commission d'enquête prend bonne note de la réponse apportée. Les échanges qui ont eu lieu entre les différents gestionnaires de voiries suite à la déposition du Conseil départemental ont permis de la clarifier les modes de gestion des voiries concernées par l'opération. Le classement des bretelles d'entrée et de sortie à l'autoroute A86 n'est par ailleurs pas remis en question.

La commission note par ailleurs que, conformément à l'arrêté préfectoral, la présente enquête ne concerne que le classement des voies dans le domaine routier publique national. Les éventuels transferts de domanialité pour les voiries s'effectueront ultérieurement.

En conséquence, la commission d'enquête constate que les autres voiries (départementales et communales) dont il est question dans le dossier ne sont pas concernées par l'enquête publique de classement de voies

Fait à Paris, le 15 octobre 2019

La commission d'enquête

Présidente,
Marie-Claire EUSTACHE



Membre titulaire,
Sylvaine FREZEL



Membre titulaire
Alain CLERC



Rapport Enquête publique unique préalable à la déclaration de projet et au classement de voies dans le système autoroutier portant sur l'opération d'aménagement du système d'échangeurs de Pleyel (A86) et Porte de Paris (A1) sur la commune de St Denis (93)

Commission d'enquête : M-C Eustache Présidente, S Frézel et A Clerc titulaires

– octobre 2019 –

413

CHAPITRE 4

ANNEXES

ANNEXES

Elles concernent les pièces venant compléter ce rapport, pour une compréhension exhaustive de son contenu.

Sont ainsi présentées, dans le cas du présent rapport :

- le dépouillement exhaustif des observations, courriers et courriels déposés lors de l'enquête publique unique, avec leur ventilation selon les cinq thématiques concernant l'enquête Déclaration de Projet et celle portant sur l'enquête classement de voies dans le domaine public autoroutier présentées dans ce rapport, dans le chapitre 3 ;
- et le procès-verbal de synthèse établi à l'issue de l'enquête.

Le mémoire en réponse de la Maîtrise d'Ouvrage est joint, dans son intégralité, dans le volume 3 « pièces jointes ». En effet, ces réponses apportées à chaque thème et sous-thème ont été systématiquement intégrées dans la partie « réponses et commentaires techniques de la Maîtrise d'ouvrage » dans le chapitre 3 du présent rapport, « examen des observations ».

Il serait ainsi redondant de replacer ici le mémoire en réponse.

Les annexes se différencient des pièces jointes qui sont destinées à l'autorité organisatrice de l'enquête et regroupent, dans un document distinct, document 3 « pièces jointes » :

L'ordonnance de désignation de la commission d'enquête, l'arrêté préfectoral initial et de prolongation, les certificats d'affichage, les contrôles effectués, les parutions officielles dans les journaux, les mesures de publicité complémentaire, le compte-rendu de la réunion publique réalisé par la commission d'enquête et son verbatim, le mémoire en réponse du Maître d'ouvrage, les courriers échangés demandant la prolongation de l'enquête et sollicitant le report de la date de remise du présent rapport.

DEPOUILLEMENT DES OBSERVATIONS, COURRIERS ET COURRIELS

Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	Enquête Déclaration de projet : Thèmes							Résumé de l'observation/courrier/pétition	
								1	2	3	4	5	6	7		
Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	Le programme du projet: les aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire	Les impacts permanents: environnement et paysage, bruit, qualité de l'air...	Impacts temporaires: les travaux: phasage, durée, nuisances, informations...	Sécurité	Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Divers	Non exploitable	Enquête classement ds le réseau national	Résumé de l'observation/courrier/pétition
1			07/05/19					x	x				x			<p>Monsieur Pierre Hibon: Bonjour, La ville de Saint-Denis vient de construire des habitations dans le quartier Pleyel (Universeine, école...). A vrai dire, je ne comprends pas pourquoi ils l'ont fait, s'ils avaient déjà l'idée de modifier le boulevard Anatole France en 2x2 voies ainsi que celui de la Libération en 2x2... Il en ressort clairement que le quartier Porte de Paris est largement gagnant au détriment de la santé des habitants de Pleyel (pollution, bruit, détritus...). Quand je vois comment la ville de Saint-Denis gère les détritus aux abords de l'A86, permettez-moi également de douter de « l'attention particulière » que la mairie apportera à cette nouvelle entrée dans la ville. Je doute vraiment que l'étude ait pris en compte les nouveaux flux de ceux qui ne sortiront plus par la bretelle Porte de Paris (suppression de la bretelle après les JO), les flux rajoutés par la nouvelle gare, et ceux du prochain quartier des Lumières... J'ai pris également connaissance du projet de Pleyel Avenir, qui laisse beaucoup de plus aux espaces verts, allées piétonnes et surtout qui éloigne la pollution des habitations. Ce projet me semble beaucoup plus pertinent.</p>
2		x	11/05/19	X				x	x							<p>Madame Miqueline Branco Je refuse ce projet de la DIRIF dans sa version actuelle parce que : - j'ai peur pour la santé et la sécurité des 700 enfants qui fréquentent le groupe scolaire Pleyel-Anatole France. - avec ce projet le groupe scolaire Pleyel - Anatole France sera pris en étau entre deux larges boulevards (4 voies et 6 voies) qui accroîtront la pollution sonore et de l'air, sans compter l'insécurité à laquelle seront confrontés les enfants lors de la traversée de ces larges axes de circulation. - la sécurité et la santé des enfants (de nos enfants) seront mises en danger. - il ne tient compte ni des 700 enfants qui fréquentent le groupe scolaire, ni des riverains. - nous n'avons aucune garantie que les bretelles d'accès et de sortie de l'A1 seront rapidement fermées et démontées après la construction des nouvelles bretelles d'accès et de sortie de l'A86 à Pleyel en direction de l'est. - il augmentera de manière significative les nuisances sonores et la pollution de l'air dans le quartier Pleyel.</p>
3			11/05/19						x	x		x				<p>Monsieur Samuel Bargas Le projet ne dit pas si des appareils de mesure du bruit et de la qualité de l'air seront installés en permanence et dès à présent aux droits des chantiers. Or l'installation de tels appareils est indispensable en tant que mesure d'objectivation préalable à des mesures ERC. Ces appareils permettraient de rendre beaucoup plus fiable l'évaluation environnementale de ce projet qui est essentiellement fondée sur des modélisations statistiques alors qu'elle aurait pu et devrait être fondée sur des mesures longitudinales de terrain. Ainsi l'évaluation environnementale ne montre pas assez en quoi ce projet va atténuer l'impact quotidien des circulations automobiles générés directement (chantiers de construction, usagers, habitants, salariés) et indirectement (commerces, livraisons, visiteurs, etc) par les 3500 logements du village olympiques et par les 680 chambres de l'hôtel de la tour Pleyel et le centre de congrès et les bureaux, ni les reports vers le pont au dessus des voies ferrées à l'ouest de la tour ni les reports modaux vers la ligne 15 du métro. - La cohérence du projet avec le Plan de Protection de l'Atmosphère (dont la révision de 2018 est entrée en vigueur) et avec le Plan régional de la Qualité de l'Air 2016-2021 n'est pas démontrée même si, a priori, elle semble être possible. - Enfin, la Métropole du Grand Paris et la région Ile-de-France (et l'Union Européenne) vont-elles co-financer ce projet étant donné son impact à l'échelle métropolitaine et étant donné les compétences de ces collectivités en matière de qualité de l'air ?</p>

Observation portée sur le registre électronique		Enquête Déclaration de projet : Thèmes							Résumé de l'observation/courrier/pétition						
		1	2	3	4	5	6	7							
Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	Le programme du projet: les aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire	Les impacts permanents: environnement et paysage, bruit, qualité de l'air...	Impacts temporaires: les travaux: phasage, durée, nuisances, informations...	Sécurité	Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Divers	Non exploitable	Enquête classement ds le réseau national
4	x	11/05/19	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	<p>Monsieur Hamid Ouidir Contribution identique à celle déposée par Mime Branco (obs 2) Je refuse en tant qu'habitant et parent d'élève élu FCPE du groupe scolaire Pleyl- Anatole France ce projet proposé par la DIRIF dans sa version actuelle parce que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - j'ai peur pour la santé et la sécurité des 700 enfants qui fréquentent le groupe scolaire Pleyl-Anatole France. - avec ce projet le groupe scolaire Pleyl - Anatole France sera pris en étau entre deux larges boulevards (4 voies et 6 voies) qui accroîtront la pollution sonore et de l'air, sans compter l'insécurité à laquelle seront confrontés les enfants lors de la traversée de ces larges axes de circulation. - la sécurité et la santé des enfants (de nos enfants) seront mises en danger. - il ne tient compte ni des 700 enfants qui fréquentent le groupe scolaire, ni des riverains. - nous n'avons aucune garantie que les bretelles d'accès et de sortie de l'A1 seront rapidement fermées et démontées après la construction des nouvelles bretelles d'accès et de sortie de l'A86 à Pleyl en direction de l'est. - il augmentera les nuisances sonores et aggravera la qualité de l'air dans l'environnement directe du groupe scolaire. - il augmentera de manière significative les nuisances sonores et la pollution de l'air dans le quartier Pleyl.
5	x	11/05/19	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	<p>Madame Céline Ménard (épouse Ouidir) Je refuse l'actuel projet d'aménagement du système d'échangeur de PLEYL (A86) et de Porte de Paris (A1) pour les raisons suivantes: - L'élargissement des boulevards ANATOLE FRANCE et du boulevard de la LIBÉRATION, l'accroissement de la fréquentation par la totalité des véhicules venant ou allant au Sud du quartier Pleyl (vers Saint-Ouen, Paris, ou les Quais de Seine) va créer un triangle routier infernal juste autour d'un des trois plus grands groupes scolaires de France (le groupe scolaire Pleyl - Anatole FRANCE). 700 enfants qui ont entre 2 ans et demi et 12 ans le fréquentent chaque jour de l'année (vacances scolaires comprises puisque le centre de loisirs y siège également). - Quand on sait qu'actuellement - et sans aucun changement - les abords de ces écoles sont déjà dangereux pour les élèves et leur famille: les véhicules passent régulièrement aux feux rouges, les limitations de vitesses ne sont pas respectées, les incivilités sont quotidiennes ; il est tout à fait raisonnable de douter de l'amélioration de cette situation si on laisse ce projet se réaliser: qu'en sera-t-il lorsqu'il y aura 2x2 voies Boulevard de la Libération et 6 voies Boulevard ANATOLE FRANCE !!! - De plus, ces élargissements entraîneront une pollution sonore et atmosphérique inadmissibles. L'Autorité Environnementale l'a souligné dans son rapport. L'OMS enjoint les autorités publiques à éloigner les axes routiers des sites sensibles - tel, entre autres, les écoles ! Les enfants, qui respirent plus vite et qui sont plus petits que les adultes, respirent un air plus pollué car ils sont à des hauteurs du sol où se concentrent des polluants en plus forte densité. Ce projet prévoit exactement le contraire ! - Je rejette ce projet également parce qu'actuellement - alors que la majeure partie du trafic routier passe par la rue Francisque POULBOT pour rejoindre soit l'A1, soit Saint Denis, soit l'A86 - les seuils de pollution sont déjà dépassés. Lorsque les voies d'accès à ces destinations passeront aux abords directs du groupe scolaire, les pollutions de l'air et sonore seront aggravées. - L'Autorité Environnementale souligne également qu'aux abords de ce gros groupe scolaire ainsi que des habitations voisines, le risque de cancer dû à la pollution sera significativement augmenté. Il est inacceptable de laisser faire une telle chose. Des solutions alternatives doivent impérativement être envisagées, et ce en réfléchissant à un schéma du quartier vu DANS SA GLOBALITÉ (et non, comme c'est le cas actuellement, avec trois projets qui ont morcelé le quartier: celui du village olympique, celui de la FJP et ZAC Pleyl et celui-ci, sur le système d'échangeur A86/A1). Des impératifs financiers et économiques ne peuvent en aucun cas justifier la réalisation de tels travaux si de tels résultats sont prévisibles ! Des solutions existent pour protéger les enfants de ce groupe scolaire, pour protéger les habitants, notamment en révisant les solutions d'accès à l'A86 via la rue Francisque POULBOT, et grâce - entre autres - à une éventuelle trémie en amont, afin de garder éloigné le trafic routier du groupe scolaire. Des collectifs ont fait des propositions viables et financiables à ce sujet. J'espère sincèrement que vous pourrez, Madame la Présidente, Madame et Monsieur les Commissaires Enquêteurs, permettre la révision et la modification de ce projet en faveur de réelles améliorations pour la santé et la sécurité des enfants et des habitants du quartier Pleyl.</p>

Enquête Déclaration de projet : Thèmes

Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	Le programme du projet: les							Enquête classement ds le réseau national	Résumé de l'observation/courrier/pétition
								1	2	3	4	5	6	7		
								Les impacts permanents : dessertes du territoire	Les impacts permanents : environnement et paysage, bruit, qualité de l'air...	Impacts temporaires : les travaux : phasage, durée, nuisances, informations...	Sécurité	Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Divers	Non exploitable		
6		x	12/05/19		x			x	x		x					<p>Frédéric Contribution identique à celle déposée par Mime Branco (obs 2) - avec ce projet le groupe scolaire Pleyel – Anatole France sera pris en étau entre deux larges boulevards (4 voies et 6 voies) qui accroîtront la pollution sonore et de l'air, sans compter l'insécurité à laquelle seront confrontés les enfants lors de la traversée de ces larges axes de circulation. - la sécurité et la santé des enfants (de nos enfants) seront mises en danger. - il ne tient compte ni des 700 enfants qui fréquentent le groupe scolaire, ni des riverains. - nous n'avons aucune garantie que les bretelles d'accès et de sortie de l'A1 seront rapidement fermées et démontées après la construction des nouvelles bretelles d'accès et de sortie de l'A86 à Pleyel en direction de l'est. Il augmentera de manière significative les nuisances sonores et la pollution de l'air dans le quartier Pleyel.</p>
7		x	12/05/19		x			x	x		x					<p>Marie-Claire Je refuse ce projet de la DIRIF dans sa version actuelle parce que : - j'ai peur pour la santé et la sécurité des 700 enfants qui fréquentent le groupe scolaire Pleyel-Anatole France. - avec ce projet le groupe scolaire Pleyel - Anatole France sera pris en étau entre deux larges boulevards (4 voies et 6 voies) qui accroîtront la pollution sonore et de l'air, sans compter l'insécurité à laquelle seront confrontés les enfants lors de la traversée de ces larges axes de circulation. - la sécurité et la santé des enfants (de nos enfants) seront mises en danger. - Il ne tient compte ni des 700 enfants qui fréquentent le groupe scolaire, ni des riverains. Ces deux enquêtes publiques auront un impact direct et immédiat sur le devenir de ces projets. Les pétitions nous serviront avec l'appui de ces enquêtes (si elles sont défavorables) à contraindre les acteurs de ces projets à s'asseoir autour d'une table avec les Collectifs et Associations d'habitants pour remettre au centre des projets la santé et la sécurité des enfants et des habitants et améliorer réellement leur cadre de vie</p>
8			13/05/19		x			x	x							<p>Monsieur Jean-Jacques Clément Habitant et membre d'associations. Sur le réaménagement des bretelles A1 de la porte de Paris et du report des échangeurs sur Pleyel posent un problème de santé public sur un quartier en plein développement. -De plus un groupe scolaire de 700 enfants est juste en proximité de ce projet. les JOP 2024 doivent être exemplaire sur les aspects de santé publique, et d'environnement. Il faut réfléchir à un projet alternatif avec diminution des flots automobiles</p>
9			13/05/19										x			<p>Monsieur Jean-Jacques Clément Pour une reconquête des berges de seine...permettre un développement écologique sur ces rives de la seine.</p>
10	10		13/05/19							x						<p>Madame Christiane Ramassamy Je constate de plus en plus de vendeurs de nourriture ambulants et rencontre plus de rats. Y-a t-il un lien? Je ne sais pas. Les travaux feront sortir les rats de leurs nids. Il y en aura donc encore plus. Je n'ai rien vu concernant ce problème dans le dossier. Est-il prévu un chantier "Sanitaire" dans ce projet? J'espère que vous prendrez en compte ce problème.</p>
11			15/05/19		x			x	x			x				<p>Karl Nous sommes contre. La proposition pour l'aménagement de l'échangeur Pleyel ne satisfait pas les résidents du quartier Pleyel, elle n'a pour but que d'attirer les promoteurs et investisseurs immobiliers.Cette proposition ne prend pas en compte l'avis des résidents, les études poussées sur l'impact sur la qualité de vie des habitants, sur la santé, sur la pollution sonore et environnementale.</p>

Observation portée sur le registre électronique		Enquête Déclaration de projet : Thèmes							Résumé de l'observation/courrier/pétition					
		1	2	3	4	5	6	7						
Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	Le programme du projet: les aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire	Les impacts permanents: environnement et paysage, bruit, qualité de l'air...	Impacts temporaires: les travaux: phasage, durée, nuisances, informations...	Sécurité	Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Divers	Non exploitable	Enquête classement ds le réseau national
12	x	15/05/19		x			x	x	x	x	x			<p>Mme Ben Chaabane Nezha, habitante. Pétition</p> <p>Je refuse ce projet de la Dirif dans sa version actuelle parce que - j'ai peur pour la santé et la sécurité des 700 enfants qui fréquentent le groupe scolaire Pleyel-Anatole France. Celui-ci sera pris en état entre deux larges boulevards (4 voies et 6 voies) qui accroîtront la pollution sonore et de l'air, sans compter l'insécurité à laquelle seront confrontés les enfants lors de la traversée de ces larges axes de circulation.</p> <p>- nous n'avons aucune garantie que les bretelles d'accès et de sortie de l'A1 seront rapidement fermées et démontées après la construction des nouvelles bretelles d'accès et de sortie de l'A86 à Pleyel en direction de l'Est.</p> <p>- il augmentera de manière significative les nuisances sonores et la pollution de l'air dans le quartier Pleyel.</p> <p>- pour les appareils de mesure du bruit et de l'air.</p> <p>La Métropole du Grand Paris et la région Ile-de-France (et l'Union Européenne) vont-elles co-financer ce projet étant donné son impact à l'échelle métropolitaine et étant donné les compétences de ces collectivités en matière de qualité de l'air</p> <p>- Je doute vraiment que l'étude ait pris en compte les nouveaux flux de ceux qui ne sortiront plus par la bretelle Porte de Paris (suppression de la bretelle après les JO), les flux rajoutés par la nouvelle gare, et ceux du prochain quartier des Lumières...</p> <p>J'ai pris également connaissance du projet de Pleyel Avenir, qui laisse beaucoup de plus aux espaces verts, allées piétonnes et surtout qui éloigne la pollution des habitations. Ce projet me semble beaucoup plus pertinent.</p> <p>L'enquête publique (système d'échangeurs autoroutiers) et l'avis de participation par voie électronique (ZAC Pleyel) auront un impact sur l'orientation que nous souhaitons donner à ces projets.</p> <p>Les pétitions nous serviront, avec l'appui de ces consultations (si elles sont défavorables), à contraindre les acteurs de ces projets à s'asseoir autour d'une table avec les Collectifs et Associations d'habitants pour remettre au centre des projets la santé et la sécurité des enfants et des habitants afin d'améliorer la qualité de l'air qu'ils respirent et l'environnement dans lequel ils évoluent au quotidien</p>
13		16/05/19			x		x							<p>C. Lou Sossah Conseil Citoyen à La Courneuve. Conseil syndical sur la copropriété du Mail de l'hôtel de ville, La Courneuve</p> <p>Hier, lors de l'enquête publique pour l'aménagement du système d'échangeurs à Saint-Denis, nous apprenons selon la DIRIF qu'il y aura un déplacement du trafic autoroutier sur le barreau de liaison à La Courneuve.</p> <p>Or la nuisance sonore, due au trafic autoroutier, génère déjà plus de 75db (donc au-delà du seuil de tolérance accepté par la loi) sur la commune de La Courneuve, comme le certifie Bruitparif (carto.bruitparif.fr cf: pièce jointe) qui centralise les cartes stratégiques de bruit (CSB) et les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).</p> <p>Ainsi, il est nécessaire de rénover les chaussées de l'autoroute A86, sur le tronçon du tunnel jusqu'au barreau de liaison de La Courneuve, puisque c'est là que se concentre le plus de riverains.</p> <p>En effet, lorsque l'on ouvre nos fenêtres, on ne s'entend plus parler. Mme Ancelin (Plaine Commune) a été le témoin de la nuisance sonore que produisent l'autoroute et le RER. Puisque cette dernière, aux côtés des constructeurs et pompiers, était présente chez moi pour contrôler par ma terrasse la sécurité incendie.</p> <p>Les autorités doivent agir sur la voirie, puisque la DIRIF assure l'augmentation de +2db du bruit et que les + 10 000 véhicules évacués sur Saint-Denis passeront désormais sur le barreau de liaison à La Courneuve.</p> <p>Ce problème est de santé publique, puisque nous sommes tous touchés : tout d'abord nos 79 habitations, ensuite les anciens habitants de l'avenue Victor Hugo, enfin les futurs habitants, car de nouveaux projets immobiliers d'envergures sont à venir à proximité de cette autoroute A86.</p> <p>Par ailleurs, nous avons alerté la Mairie (Mme Prudence DOGUIET - hygiene@ville-la-courneuve.fr) puis la Plaine Commune (Mme Claire GOUDOUR - claire.goudour@plainecommune.fr) puis la déléguée du préfet (Mme Maryline TOUTBILLON - maryline.toutbillon@seine-saint-denis.gouv.fr) et enfin Bruitparif (demande@bruitparif.fr) afin de trouver des solutions face à la nuisance sonore que représente la A86 et le RER B sur notre copropriété nouvellement construite.</p> <p>pi saisie d'une carte Airparif sur les nuisances sonores</p>

Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	Enquête Déclaration de projet : Thèmes							Résumé de l'observation/courrier/pétition	
								1	2	3	4	5	6	7		
Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique							Le programme du projet: les aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire	Les impacts permanents: environnement et paysage, bruit, qualité de l'air...	Impacts temporaires: les travaux: phasage, durée, nuisances, informations...	Sécurité	Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Divers	Non exploitable	Enquête classement ds le réseau national	
14			16/05/19					x	x	x						<p>Géraldine Gaillard Habitante du quartier de la Porte de Paris, je ne donnerais mon avis que pour ce périmètre. - J'adhère à la destruction des bretelles qui défigurent le paysage et engendrent de la pollution. La circulation automobile ne doit pas être facilitée... je trouve que le délai entre la date de fermeture définitive des bretelles et leur destruction est beaucoup trop longue... - Je souhaiterais une politique vraiment ambitieuse de végétalisation de la Porte de Paris. Cette place et ses alentours immédiats ont connu d'importants travaux ces dernières années. Quelle place a été donnée (ou plutôt laissée en l'occurrence...) aux arbres, fleurs, arbustes ? Aucune ou presque... c'est vraiment dommage... cette grande place mérite mieux... il faut changer cela. Outre le fait que cela permet de lutter contre la pollution, c'est un gage d'embellissement. Il s'agit de planter de vrais arbres et que certains ne soient pas caducs pour que la place soit aussi jolie en hiver... On ne peut pas penser tous ses réaménagements sans donner une place essentielle aux espaces verts...</p>
15		x	17/05/19	x				x	x	x	x					<p>Tarak BEN ALI (pétition, id obs12). Je refuse ce projet de la DIRIF dans sa version actuelle parce que : - J'ai peur pour la santé et la sécurité des 700 enfants qui fréquentent le groupe scolaire Pleyl - Anatole France. - avec ce projet le groupe scolaire Pleyl - Anatole France sera pris en étau entre deux larges boulevards (4 voies et 6 voies) qui accroîtront la pollution sonore et de l'air, sans compter l'insécurité à laquelle seront confrontés les enfants lors de la traversée de ces larges axes de circulation. - la sécurité et la santé des enfants (de nos enfants) seront mises en danger. - Il ne tient compte ni des 700 enfants qui fréquentent le groupe scolaire, ni des riverains. - nous n'avons aucune garantie que les bretelles d'accès et de sortie de l'A1 seront rapidement fermées et démontées après la construction des nouvelles bretelles d'accès et de sortie de l'A86 à Pleyl en direction de l'est. - il augmentera de manière significative les nuisances sonores et la pollution de l'air dans le quartier Pleyl. - Pour des appareils permanents de mesure du bruit et de la qualité de l'air : La Métropole du Grand Paris et la région Ile-de-France (et l'Union Européenne) vont-elles co-financer ce projet étant donné son impact à l'échelle métropolitaine et étant donné les compétences de ces collectivités en matière de qualité de l'air - Je doute vraiment que l'étude ait pris en compte les nouveaux flux de ceux qui ne sortiront plus par la bretelle Porte de Paris (suppression de la bretelle après les JO), les flux rajoutés par la nouvelle gare, et ceux du prochain quartier des Lumières... J'ai pris également connaissance du projet de Pleyl Avenir, qui laisse beaucoup de plus aux espaces verts, allées piétonnes et surtout qui éloigne la pollution des habitations. Ce projet me semble beaucoup plus pertinent. L'enquête publique (système d'échangeurs autoroutiers) et l'avis de participation par voie électronique (ZAC Pleyl) auront un impact sur l'orientation que nous souhaitons donner à ces projets. Les pétitions nous serviront, avec l'appui de ces consultations (si elles sont défavorables), à contraindre les acteurs de ces projets à s'asseoir autour d'une table avec les Collectifs et Associations d'habitants pour remettre au centre des projets la santé et la sécurité des enfants et des habitants afin d'améliorer la qualité de l'air qu'ils respirent et l'environnement dans lequel ils évoluent au quotidien.</p>
	16		16/05/19									x	x			<p>Marie-odile Menard, Beaugency Je suis contre ce projet voici mes raisons : aucune infrastructure destinée aux riverains n'y est programmée (une PMI et un centre de santé, un laboratoire d'analyse médical, une médiathèque, un vrai bureau de poste et non une annexe, une maison de quartier, une ludothèque...) Et cela va asphyxier les habitants du quartier.</p>

Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	Enquête Déclaration de projet : Thèmes							Résumé de l'observation/courrier/pétition	
								1	2	3	4	5	6	7		
Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	Le programme du projet: les aménagements et la desserte du territoire	Les impacts permanents: environnement et paysage, bruit, qualité de l'air...	Impacts temporaires: les travaux: phasage, durée, nuisances, informations...	Sécurité	Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Divers	Non exploitable	Enquête classement ds le réseau national	Résumé de l'observation/courrier/pétition
17			17/05/19					x	x			x				<p>Daniel MARTIN</p> <p>L'enquête porte sur deux projets artificiellement rattachés mais qui n'ont pratiquement rien à voir l'un avec l'autre. En effet, la réalisation d'un échangeur complet sur l'A86 au niveau de Pleyel est un projet purement local qui consiste à ajouter des bretelles permettant des liaisons entre le quartier Pleyel et l'A86 Est, alors que la fermeture du diffuseur de la Porte de Paris concerne principalement, comme l'indique le dossier, un trafic de transit entre l'A1 Nord et l'A86 Ouest.</p> <p>Le premier projet est présenté comme une contrepartie du second mais, dans la pratique, le fait de compléter l'échangeur de Pleyel sur l'A86 n'apportera aucune de solution de substitution au trafic provenant de l'A1 qui ne pourra plus emprunter l'ex-RN410 pour rejoindre l'A86. Seule la partie du trafic de l'A1 à destination du quartier de Pleyel est concernée par les nouvelles bretelles qui vont être construites.</p> <p>Le dossier présenté dans le cadre de l'enquête n'analyse pas finement les conséquences de la fermeture du diffuseur de la Porte de Paris sur le trafic de transit. En particulier, on néglige complètement le fait que l'ex-N410 est, à l'échelle de l'agglomération parisienne, un des seuls liens entre, d'une part, la Presqu'île de Gennevilliers et l'Ouest de la région parisienne (notamment le secteur de La Défense) et, d'autre part, la banlieue au Nord de Saint-Denis (Stains, Pierrefitte, Garges-lès-Gonnesse, Sarcelles, etc.). En effet, il n'y a pas d'autre franchissement autoroutier de la Seine entre Saint-Denis et Argenteuil. Pour tous les gens qui font ce trajet et qui arrivent par les ex-nationales 1 et 301, le barreau A1-A86 ne sert à rien et la N410 est le seul itinéraire comode. Fermer le diffuseur de la Porte de Paris sans apporter de solution de substitution va forcer ce trafic à emprunter la voirie locale au niveau de Saint-Denis et les conséquences n'en sont pas prises en compte.</p> <p>Au passage, on ne peut que regretter que le territoire sur lequel on étudie le projet soit limité à la seule Seine-Saint-Denis, alors que la ville de Saint-Denis est plus proche de communes des Hauts-de-Seine (par exemple Colombes) et du Val d'Oise (par exemple Sarcelles) que de communes comme Tremblay-en-France ou Noisy-le-Grand.</p> <p>En résumé, le projet "Pleyel" concerne une amélioration de la desserte du quartier et des communes environnantes depuis l'A86 et j'y suis favorable. Par contre la fermeture du diffuseur de la Porte de Paris doit être dissociée de ce projet et ses conséquences devraient être mieux étudiées avant d'envisager de le déclarer d'utilité publique.</p>
18			17/05/19		x			x	x			x				<p>Augustin</p> <p>Je suis POUR la destruction des bretelles autoroutières actuelles. Mais je suis CONTRE la création de nouvelles bretelles.</p> <p>Contre la pollution, le changement climatique, il faut penser à la REDUCTION de la place la voiture, et non pas construire de nouvelles autoroutes ou bretelles d'autoroutes.</p> <p>Construisez plutôt de belles pistes cyclables avec des passerelles au dessus du périphérique pour désenclaver nos quartiers et nous permettre d'accéder rapidement et en toute sécurité à Paris à vélo ou à pied.</p>
19			18/05/19		x			x	x							<p>Monsieur DARRAS Benjamin</p> <p>En réponse à la dirif et à tous les élus qui répandent cette fausse vérité que "ne rien faire serait pire" : annexe B, page 47, extrait de l'analyse socio-économique de l'enquête publique : "En revanche, le projet a un effet négatif sur la qualité de l'air. Les émissions de polluants génèrent un excès de risque individuel d'apparition de cancer de 2 pour 100 000 avec le projet, ce qui équivaut à la probabilité d'apparition de 2 cas de cancers supplémentaires liés au projet, parmi une population de 100 000 personnes exposées."</p> <p>Question pour la commission d'enquête : Pourriez-vous nous faire expliquer par le maître d'ouvrage, en des simples mais précis et vérifiables, comment le projet peut d'un côté "améliorer la qualité de l'air au global" comme soutenu par l'équipe dirif pendant la réunion publique et d'un autre côté avoir "un effet négatif sur la qualité de l'air" ?</p>

Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Enquête Déclaration de projet : Thèmes							Résumé de l'observation/courrier/pétition		
							1	2	3	4	5	6	7			
Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	Le programme du projet: les aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire	Les impacts permanents: environnement et paysage, bruit, qualité de l'air...	Impacts temporaires: les travaux: phasage, durée, nuisances, informations...	Sécurité	Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Divers	Non exploitable	Enquête classement ds le réseau national	
20			18/05/19		x	x		x	x							<p>LEVELA VENIR</p> <p>L'étude socio-économique de cette enquête publique se conclut en ces termes (annexe D page 81): " L'observation des simulations montrent que le dimensionnement tel que défini dans la variante B est juste suffisant et qu'il n'est pas envisageable de diminuer le nombre de voies dédiées à la circulation générale à l'intérieur du triangle Libération/Anatole France/Révolte. "</p> <p>Pourquoi le Département conditionne publiquement la réalisation du projet d'échangeur à la réduction des voies sur sa maîtrise d'ouvrage alors que la dirif explique clairement que des remontées de files de 300 mètres sont envisagées sur le bd Anatole France et qu'on ne peut donc pas réduire ces voies?</p> <p>Sur quels éléments scientifiques s'appuie Plaine Commune pour garantir aux populations locales (riverains, enfants et travailleurs) que sa réduction des voiries, à partir de la place Pleyel, apaisera les circulations alors que l'enquête publique semble dire le contraire ? Peut-elle partager précisément la méthodologie employée et la date de réalisation de ces études: in situ qui confirmeraient un éventuel bénéfice avéré, basé sur des données pertinentes?</p> <p>La dirif peut-elle explicitement répondre à ces questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - va-t-elle répondre favorablement à la prescription du département sur une réduction du nombre de voies sur Bd Anatole France entre le carrefour Pleyel et la rue du Docteur Poiré, oui ou non ? - Si oui, quel sera l'impact sur la qualité de l'air et sur l'exposition au bruit pour le groupe scolaire et les riverains par rapport au projet actuel ? Par rapport fil de l'eau ? - Quels seront les impacts sur le fonctionnement de la bretelle 8b ? - - Si non, peut-elle décrire précisément la mise en œuvre des "solutions innovantes" dont elle parle ? Peut-elle donner des éléments scientifiques objectifs des effets de ces mesures sur la qualité de l'air et sur l'exces de risque individuel (ERI) pour les enfants du groupe scolaire ? pour les logements étudiants et pour les riverains ? (par rapport au projet actuel et par rapport au fil de l'eau) Je souhaite obtenir ces réponses avant la fin de l'enquête publique car ce sont des éléments inhérents à la notion de "toute connaissance de cause" à laquelle la dirif fait abusivement référence dans son courrier du 6 mai 2019.

Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Enquête Déclaration de projet : Thèmes							Résumé de l'observation/courrier/pétition			
							1	2	3	4	5	6	7				
21			18/05/19	x	x	x											<p>PLEVEL A VENIR</p> <p>Dans un courrier adressé aux collectifs et associations mobilisées, la mairie et Plaine Commune souhaitent faire "converger" les "préoccupations". En tant que collectif, Pleyl À Venir souhaite préciser que la préoccupation qui anime notre construction d'un projet alternatif est l'intérêt collectif. Il se définit sur de nombreux critères. L'un des plus immuables est celui de la protection de la santé collective et individuelle. A ce sujet, le projet amène un risque avéré. La mairie et Plaine Commune, interrogées lors d'une réunion le 10 mai 2019, ont dit que l'état de risque était à évaluer en fonction du placement d'un " curseur d'acceptabilité."</p> <p>- Serait-il possible que L.Russier (au nom de la mairie) et P.Braouezec (au nom de Plaine Commune) communiquent publiquement le chiffre exact de ce curseur dans le cadre de l'enquête publique en cours ? Pour le collectif, le curseur d'acceptabilité de probabilité de l'excès du risque individuel global est celui défini par l'OMS (10 puissance -5). Le projet doit donc permettre d'atteindre cet objectif pour chacun.ne d'entre nous, qu'il/elle vive, travaille, traverse ou étudie en tout point de la bande d'étude, barreau de La Courneuve inclus. Quoiqu'il en soit, le projet ne peut pas se permettre d'augmenter, de quelque manière que ce soit, ce risque dans une zone où il est déjà défini comme 2 fois supérieur au risque "acceptable" (excès de risque de cancer de 2 cas pour 100 000 habitants).</p> <p>De son côté, le ministère de la transition écologique, au travers de l'étude d'impact portée par la Dirif, donne sa réponse : le projet augmente cette probabilité de 0,35% (annexe D page 47) par rapport au fil de l'eau ("ne rien faire"), la considérant comme négligeable. S'agissant de notre santé, nous ne sommes pas d'accord avec cette négligence. N'est négligeable qu'un impact qui reste inférieur à la limitation de l'OMS. -> Qu'en pensent nos élus ?</p> <p>Aucun des documents demandés par le collectif sur la qualité de l'air n'a été transmis par la Dirif, ni durant la concertation préalable ni après. Elle s'était pourtant engagée à le faire. Nous avons, lors d'ateliers, pu exprimer notre réticence à un projet qui dégraderait la qualité de l'air, que cela soit localement ou à l'échelle globale. C'est notamment pour cette raison que nous avons émis des conditions à l'acceptabilité de la variante B optimisée, lors de la dernière réunion de concertation en mars 2018. Enfin, aucune information précise sur l'ERI (excès de risque individuel) n'a été transmis aux dionysiens.ne.s pour qu'ils/elles puissent apprécier précisément les risques auxquels ce projet d'échangeur l'exposera en fonction de sa situation géographique. L'information n'est donc pas éclairée à l'échelle locale. Le porteur du projet, qui a répondu défavorablement à toutes nos sollicitations pendant 14 mois, ne peut donc pas se permettre d'employer les termes "[de décision] en toute connaissance de cause". Nous attendons ces précisions dans le cadre de l'enquête publique.</p> <p>Si ces documents sont inexistantes et non réalisables (avec des données in situ récentes), nous demandons l'annulation de cette enquête publique. S'ils confirment la majorité de l'ERI, nous demandons une reprise de la variante B optimisée jusqu'à ce qu'elle soit neutre, c'est à dire qu'elle apporte des solutions pour que l'ERI résiduel pour chaque dionysien.ne ne soit pas supérieur à l'ERI lié aux pollutions dites de fond. C'est une obligation de l'état qui ne peut, puisqu'il ne l'ignore plus, accepter cette discrimination fautive envers la population.</p>

Observation portée sur le registre électronique	Enquête Déclaration de projet : Thèmes							Résumé de l'observation/courrier/pétition					
	1	2	3	4	5	6	7						
Observation portée sur le registre électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Institutionnels	Le programme du projet: les aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire	Les impacts permanents: environnement et paysage, bruit, qualité de l'air...	Impacts temporaires: les travaux: phasage, durée, nuisances, informations...	Sécurité	Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Divers	Non exploitable	Enquête classement ds le réseau national
22		18/05/19			X	X	X			X			<p>PLEVELA VENIR</p> <p>Dans la mesure où la ZAC Pleyl n'est pas soumise à enquête publique mais qu'elle impacte fortement les solutions envisageables pour réduire l'impact du projet de la Dirif sur l'échangeur A86, nous demandons à la commission d'enquête de se saisir de la ZAC Pleyl et plus précisément de la réalisation du Franchissement Urbain Pleyl (FUP). Il impacte le tracé de la complétude de l'échangeur A86 par une concentration des flux vers la place Pleyl et, par la même occasion, dégrade inutilement la santé des habitants et la qualité de vie dans le quartier. La commission d'enquête accepte-t-elle de mener une action pour stopper l'avancement de la procédure de la ZAC Pleyl jusqu'à ce qu'une expertise complète soit faite sur les solutions proposées par nos collectifs et associations autour du projet d'échangeur ?</p> <p>Peut-elle interpellier les services de Plaine Communes pour qu'ils proposent des solutions à la Dirif afin de prendre en compte les demandes et objectifs des habitants : éloignement des circulations, réduction des voies, piétonisation de la Place Pleyl et conservation de la fontaine actuelle par la déconnexion du Bd Anatole France Nord ?</p> <p>Pour information, la grande majorité des avis électroniques émis sont négatifs dans le cadre de la mise à disposition de l'étude d'impact sur le projet de création de la ZAC Pleyl et du FUP. Certains avis montrent la confusion qui existe autour de ce projet. Des personnes émettent des avis en pensant s'adresser à un commissaire enquêteur, preuve s'il en faut du manque de concertation de la population et du défaut d'information qui règne autour de ce projet : https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes_WEB/FR/RESUME-Cawp?P1=EP19148 La mise à disposition est censée se terminer le 24 mai 2019. Une solution qui conserverait la fonctionnalité actuelle de la rue Poulbot et qui permettrait, en plus, l'enfouissement partiel des circulations à destination des bretelles autoroutières doit être envisagée. Elle doit être expertisée, chiffrée et analysée car elle pourrait réduire drastiquement l'exposition des populations aux pollutions liées au projet autoroutier. Les surcoûts que ces options pourraient engendrer sont à mettre en regard avec les économies possibles sur d'autres parties du projet de complétude ainsi qu'en lien avec les économies en santé publiques.</p> <p>Nous demandons également que tous les avis émis dans cette mise à disposition de l'étude d'impact du projet de ZAC Pleyl et du FUP, concernant le fonctionnement des circulations sur le quartier, soient versés à l'enquête publique actuelle. Merci de votre intervention.</p>
23		20/05/19	X			X		X					<p>Saadia Bouzelmat</p> <p>Non à ce projet qui n'apportera rien aux habitants du quartier Pleyl et qui au contraire menace gravement notre santé etc elle des élèves des deux écoles.</p>
24		21/05/19	X			X		X					<p>CHARLOTTE</p> <p>Ce projet va apporter beaucoup de pollution et de risques pour nos enfants qui fréquentent l'école Anatole France Pleyl. Je suis clairement contre. (le texte de la contribution est l'objet de beaucoup de contribution)</p>
25		22/05/19				X							<p>Carline JOCELYN</p> <p>Objet : Demande à L'État et la Région (CPER) de rénover les chaussées par un revêtement antibruit sur l'autoroute A86 au niveau du centre-ville de La Courneuve</p> <p>La nuisance sonore, due au trafic autoroutier, génère déjà plus de 75db (donc au-delà du seuil de tolérance accepté par la loi) sur la commune de La Courneuve, comme le certifie Bruitparif qui centralise les cartes stratégiques de bruit (CSB) et les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Ainsi, il est nécessaire de rénover les chaussées de l'autoroute A86, sur le tronçon du tunnel jusqu'au barreau de liaison de La Courneuve, puisque c'est là que se concentre le plus de riverains. En effet, lorsque l'on ouvre nos fenêtres, on ne s'entend plus parler.</p> <p>Les autorités doivent agir sur la voirie, puisque la DIRIF assure l'augmentation de +2db du bruit et que les + 10 000 véhicules évacués sur Saint-Denis passeront désormais sur le barreau de liaison à La Courneuve. Ce problème est de santé publique, puisque nous sommes tous touchés : tout d'abord nos 79 habitations, ensuite les anciens habitants de l'avenue Victor Hugo, enfin les futurs habitants, car de nouveaux projets immobiliers d'envergure sont à venir à proximité de cette autoroute A86. Par ailleurs, nous avons alerté la Mairie afin de trouver des solutions face à la nuisance sonore que représente la A86 et le RER B sur notre copropriété nouvellement construite. Je me tiens à votre disposition pour qu'un technicien puisse venir attester et faire un rapport sur le bruit nuisible, que produit l'autoroute A86 sur les habitants qui en sont les victimes.</p>

Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	Enquête Déclaration de projet : Thèmes							Résumé de l'observation/courrier/pétition	
								1	2	3	4	5	6	7		
Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	Le programme du projet: les aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire	Les impacts permanents: environnement et paysage, bruit, qualité de l'air...	Impacts temporaires: les travaux: phasage, durée, nuisances, informations...	Sécurité	Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Divers	Non exploitable	Enquête classement ds le réseau national	
26			23/05/19					x			x					<p>Katell Chevrier, Saint-Denis</p> <p>Notre quartier s'est construit sur ces cicatrices que sont ces 2 autoroutes A1 et A86, laissant croire qu'en-dehors des routes et des immeubles d'entreprises, il n'y pas d'habitants. Je ne peux croire que sur les boulevards transformés en voies autoroutières, il y ait des circulations douces !!!</p> <p>Déjà à plusieurs reprises, j'ai risqué ma vie en voulant me déplacer en vélo ou à pieds d'un point à un autre du quartier, sans parler pour aller dans le centre ville de Saint-Denis.</p> <p>J'habite au niveau du bd anatole france entre le carrefour pleyel et le bd finot :</p> <p>Pourriez vous me prouver que sur cette portion de route la vitesse des voitures sera réduit ??</p> <p>Katell Chevrier, Saint-Denis</p> <p>Obs strictement quasiment identique à la précédente (26), sans doute en raison d'un problème informatique</p> <p>Notre quartier s'est construit sur ces cicatrices que sont ces 2 autoroutes A1 et A86, laissant croire qu'en-dehors des routes et des immeubles d'entreprises, il n'y pas d'habitants. Je ne peux croire que sur les boulevards transformés en voies autoroutières, il y ait des circulations douces !!!</p> <p>Déjà à plusieurs reprises, j'ai risqué ma vie en voulant me déplacer en vélo ou à pieds d'un point à un autre du quartier, sans parler pour aller dans le centre ville de Saint-Denis.</p> <p>J'habite au niveau du bd anatole france entre le carrefour pleyel et le bd finot :</p>
27			23/05/19					x			x					<p>Katell Chevrier, Saint-Denis</p> <p>Obs strictement quasiment identique à la précédente (26), sans doute en raison d'un problème informatique</p> <p>Notre quartier s'est construit sur ces cicatrices que sont ces 2 autoroutes A1 et A86, laissant croire qu'en-dehors des routes et des immeubles d'entreprises, il n'y pas d'habitants. Je ne peux croire que sur les boulevards transformés en voies autoroutières, la pollution diminue.</p> <p>J'habite au niveau du bd anatole france entre le carrefour pleyel et le bd finot :</p> <p>Pourriez vous me prouver que sur le quartier les niveaux de pollution ne vont pas augmenter ?</p>
28			23/05/19					x								<p>Katell Chevrier, Saint-Denis</p> <p>Obs strictement quasiment identique à la précédente (26), sans doute en raison d'un problème informatique</p> <p>Notre quartier s'est construit sur ces cicatrices que sont ces 2 autoroutes A1 et A86, laissant croire qu'en-dehors des routes et des immeubles d'entreprises, il n'y pas d'habitants. Je ne peux croire que sur les boulevards transformés en voies autoroutières, la pollution diminue.</p> <p>J'habite au niveau du bd anatole france entre le carrefour pleyel et le bd finot :</p> <p>Pourriez vous me prouver que sur le quartier les niveaux de pollution ne vont pas augmenter ?</p>
29			24/05/19						x			x				<p>Louis CAYEUX</p> <p>Ce projet vise au développement d' autoroutes urbaines. Les usagers de ces voies réaménagées seront pour l' essentiel utilisées par des Non - dionysiens . Quelques aménagement de " verdissement " paysager sont réalisés .Par contre rien de solide et durable pour faire chuter l'exposition aux graves nuisances sonores pour les riverains situés dans un rayon de 1500 m, ni pour réduire prouverait l' extrême pollution atmosphérique .</p> <p>Ce projet ,s'il était maintenu en état,prouverait une nouvelle fois que des infrastructures sont aménagées pour le succès d' un événement prestigieux au détriment ou sans profit pour l' amélioration des conditions de vie quotidienne des habitants riverains des quartiers lorsque ces quartiers sont populaires (dans le 16ième le périf est enterré ..dans le 19 ième il passe au ras des immeubles sociaux</p> <p>L'etude d' impact devrait etre refaite en sorte que des objectifs de Haute Qualité Environnementale soient imposés dans le domaine du bruit et de la pollution de l' air .</p> <p>Ce thème des investissements pour les JO devrait etre dans l' agenda du nouveau comité interministériel environnemental mis en place par le Président de la République .</p> <p>Si ce projet est maintenu en l' état , les enquêteurs doivent savoir qu' à terme il pourrait créer de fortes et légitimes manifestations . Celles et ceux qui, en 2024 lors des Jeux , proposeront un blocage citoyen et pacifique des autoroutes rappellerons à juste titre le mépris que les décideurs politiques ont affiché lors de la réalisation du projet .Pour des conséquences irréversibles</p> <p>NE LAISSEZ PAS PASSER CE PROJET OU LES NUISANCES SONORES NE SONT PAS ETEINTES ET LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE ETOUFFEE</p>

Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	Enquête Déclaration de projet : Thèmes							Résumé de l'observation/courrier/pétition	
								1	2	3	4	5	6	7		
Observation portée sur le registre électronique	l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	Le programme du projet: les aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire	Les impacts permanents: environnement et paysage, bruit, qualité de l'air...	Impacts temporaires: les travaux: phasage, durée, nuisances, informations...	Sécurité	Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Divers	Non exploitable	Enquête classement ds le réseau national	
30			26/05/19		X				X							LEMON Noëlle Objet : Et la pollution dans tout ça ! Propriétaire depuis 8 ans dans le quartier, je suis contre ce projet qui, en l'état actuel, va asphyxier les habitants du quartier et mon logement va se retrouver au coeur de cette zone de pollution. Et les personnes les plus touchées seront les jeunes enfants du groupe Pleyel Anatole France.
31			28/05/19					X			X					Robert Mardon objet : fermetures entrée/sortie A1 à St Denis Les usagers venant de Paris par l'A1 et voulant rejoindre l'A86 et vice-versa ne risquent-ils pas d'emprunter la deuxième sortie et de passer par la porte de Paris ? La circulation dans St Denis sera alors infernale, déjà que la porte de Paris est impraticable à certaines heures ! D'autre part il est dommage de supprimer cette entrée/sortie qui va forcément reporter du trafic vers la deuxième entrée/sortie. La meilleure solution aurait été de réaliser un vrai raccordement entre l'A1 et l'A86 par dessus le canal.
32			28/05/19					X				X				Marc POULBOT Lors des discussions avec la DIRIF, pourquoi seul le Poste P (SNCF) empêchait-il l'utilisation de la rue Poulbot comme dérivation du trafic de transit sur le Carrefour Pleyel, alors que d'autres projets rendaient impossibles son utilisation ? (mail : rosa.poulbot@ ...)
33			28/05/19									X				Denise POULBOT Objet : Autres projets en rapport avec l'échangeur Sachant depuis plusieurs années que les habitants s'intéressaient au devenir du quartier et des projets routiers (demandes systématiques aux réunions de quartier / réponses pas à l'ordre du jour), que cachent la Mairie et l'Plaine Commune comme autres projets en rapport avec l'échangeur ? (mail : rosa.poulbot@ ...)
34			28/05/19						X		X					Rosa POULBOT Objet : Pollutions Pour le groupe scolaire Anatole France, je n'ai pas entendu de réponses audibles au sujet des pollutions (sonore, respiratoire...) en dehors de la solution de la DIRIF d'éloigner les câbles ! (mail : rosa.poulbot@ ...)
35			28/05/19						X			X				Marianne POULBOT Objet : Pollution & fracture Sur les gains globaux en pollution et en fracture du territoire, ils sont faux !!!! On assiste à un transfert : ce qui est gagné à Porte de Paris est perdu à Pleyel et à la Courneuve ! (mail : rosa.poulbot@ ...)
36			28/05/19						X							France POULBOT Objet : Bouche de ventilation de la ligne 13 Je rappelle qu'en matière de nuisances sonore, vibratoire, respiratoire..., nous avons le plaisir d'avoir déjà le métro (ligne 13) et sa bouche de ventilation ! Est-il utile d'en rajouter une couche ? (mail : rosa.poulbot@ ...)

Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	Enquête Déclaration de projet : Thèmes							Résumé de l'observation/courrier/pétition	
								1	2	3	4	5	6	7		
Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	Le programme du projet: les aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire	Les impacts permanents: environnement et paysage, bruit, qualité de l'air...	Impacts temporaires: les travaux: phasage, durée, nuisances, informations...	Sécurité	Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Divers	Non exploitable	Enquête classement ds le réseau national	
37			28/05/19					x			x					<p>Suzanne POULBOT Objet : Rue Ampère et rue Poulbot Dans la mesure où la rue Poulbot n'est plus utilisée, je suppose que la rue Ampère la remplacera ! Est-elle prévue pour cela (crèche, école, collège) ? Qu'en pense Saint-Ouen ? Et qui protégera les gamins ? (mail : rosa.poulbot@...)</p>
38			29/05/19		x	x			x			x				<p>PATRIX Jean-Pierre pour l'association Vélo à Saint-Denis Longue contribution argumentée (plus de 6000 signes) sur le thème « l'urgence, c'est le développement des mobilités actives; pas un échangeur complet à Pleyel ». Extraits : - « La DIRIF parle « de diminution de la pollution à l'échelle du territoire », façon habile de diluer les nuisances mais celles-ci se concentreront à Pleyel autour de lieux de vie, de logements, d'une école et d'une crèche. Ces 100 millions que l'on trouve facilement pour réaliser rapidement un projet routier nous consterneront d'autant plus qu'en 13 ans on aura pas trouver ou voulu trouver 4 millions d'euros pour achever la promenade du canal Saint-Denis », axe structurant qui traverse Plaine commune nord-ouest/sud-est. Ne pas oublier que 58 % des habitants de ce territoire n'ont pas que leurs jambes et les transports en commun. Rappel du refus de Plaine commune d'une rampe en bout de passerelle au-dessus de l'écluse n°5 du canal Saint-Denis pour relier Porte de Paris et Stade France. Comment contenir le réchauffement climatique si nous construisons des projets qui améliorent la circulation automobile ? Dans cinq ans il est plus vraisemblable d'avoir une diminution de la circulation automobile parce que le carburant et les nouvelles motorisations seront trop cher pour nombre de nos concitoyens. Ces 100 millions seraient plus utile pour préparer le territoire à la résilience. Nous demandons dans un premier temps la réduction de la vitesse sur les autoroutes A1 et A86 à 70 km/h. Vitesse à laquelle un véhicule léger pollue le moins, et également qui limiterait les chutes de débris provenant de l'A1 sur l'Esplanade de l'écluse. Nous demandons que soit mesurée précisément et en permanence la pollution de l'air à la Porte de Paris et à Pleyel, puis de réduire à une voie les bretelles d'accès et de sortie à cette porte et d'en mesurer l'impact, avant de fermer définitivement ces accès à la faveur d'une diminution notable de la circulation qui viendra inéluctablement quand l'offre de pétrole sera moindre.</p>

Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	Enquête Déclaration de projet : Thèmes							Résumé de l'observation/courrier/pétition			
								1	2	3	4	5	6	7				
39			31/05/19					x	x	x							<p>Enquête classement ds le réseau national</p> <p>Non exploitable</p> <p>Divers</p> <p>et utilité éco du projet</p> <p>Analyse socio-économique</p> <p>Sécurité</p> <p>nuisances, informations...</p> <p>Impacts temporaires : les travaux : phasage, durée, impacts temporaires : les nuisances, informations...</p> <p>bruit, qualité de l'air...</p> <p>environnement et paysage, impacts permanents : Les impacts permanents : desserte du territoire</p> <p>aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire</p> <p>Le programme du projet: les aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire</p> <p>Association</p> <p>Institutionnels</p>	<p>Hamid OUIDIR, Parent d'élève élu dans le Conseil Local FCPE du groupe scolaire Pleyl - Anatole France</p> <p>Objet : Pour une réelle étude d'impact environnemental et une protection accrue des riverains et de leurs enfants.</p> <p>Pour l'Autorité Environnementale, les principaux enjeux environnementaux du projet de la DIRIF concernant l'aménagement du système d'échangeurs de Pleyl (A86) et de Porte de Paris (A1) sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'insertion paysagère des aménagements routiers, - le bruit, - la qualité de l'air, - la santé des riverains, - la qualité de la circulation des usagers des voiries concernées, - la qualité des eaux en phase travaux. <p>Le quartier Pleyl accueillera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la plus grande partie du Village Olympique qui sera transformé en logements après les JOP de 2024, - la Gare Pleyl avec son Franchissement Urbain (250 000 passagers par jour), - deux nouvelles bretelles en direction de l'est de l'A86 qui vont accroître de manière considérable la circulation automobile dans le quartier Pleyl, - la ZAC Pleyl et les logements qui seront livrés sur l'emplacement du village olympique après les JOP de 2024 doubleront le nombre d'habitants de ce quartier, - un accroissement significatif des salariés qui viendront occuper les nouveaux bureaux qui seront construits dans la ZAC Pleyl. <p>Ainsi, le quartier Pleyl subira des transformations profondes et un accroissement significatif de sa population d'habitants et de salariés. Ce quartier compte aujourd'hui plusieurs sites sensibles dont un groupe scolaire de 700 enfants (2 ans et demi à 12 ans) à proximité de l'échangeur de l'A86 qui sera bientôt complété. Il compte aussi une crèche, un collège et deux futurs groupes scolaires : Lili Boulanger à côté de la rue du Landy et celui qui est programmé dans le cadre de l'héritage du Village Olympique.</p> <p>Au vu de l'ampleur des projets et de leurs budgets, il est urgent qu'une station Airparif soit installée dans le quartier Pleyl non loin du groupe scolaire Pleyl - Anatole France et de l'échangeur A86 complété pour affiner l'étude d'impact environnemental de tous les projets qui y seront réalisés d'ici l'année 2024. Cette station permettra aussi d'étalonner les mini capteurs de pollution fixes et mobiles d'AirCitzien qui seront très bientôt installés dans ce quartier dans le cadre du CLSE de la ville de Saint-Denis (Conseil Local en Santé Environnementale). Il est à noter que les relevés de ces mini capteurs n'ont aucune valeur juridique en ce sens qu'ils ne donnent qu'une approximation de l'état de la pollution globale sans donner, comme le ferait une station Airparif, une situation beaucoup plus exhaustive en relevant le niveau de beaucoup de polluants. La pollution sonore y serait aussi relevée pour compléter celle de l'air, ce que ne pourront pas faire les mini capteurs.</p> <p>Au delà de son importance pour l'étude d'impact environnemental de ces projets dans le quartier Pleyl - avant, pendant et après les travaux liés aux JOP de 2024- cette station permettra aussi à la préfecture de la Seine-Saint-Denis, quelques soient les projets qui seront réalisés dans le quartier Pleyl, de protéger les enfants du groupe scolaire Pleyl - Anatole France et des habitants en prenant rapidement des arrêtés pour réduire la circulation sur certains axes et d'en fermer d'autres en cas de pics de pollution.</p>

Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	Enquête Déclaration de projet : Thèmes							Résumé de l'observation/courrier/pétition	
								1	2	3	4	5	6	7		
Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	Le programme du projet: les aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire	Les impacts permanents: environnement et paysage, bruit, qualité de l'air...	Impacts temporaires: les travaux: phasage, durée, nuisances, informations...	Sécurité	Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Divers	Non exploitable	Enquête classement ds le réseau national	Résumé de l'observation/courrier/pétition
40			31/05/19			x		x	x							<p>Hamid OUIDIR Parent d'élève élu dans le Conseil Local FCPE du groupe scolaire Pleyl - Anatole. 1 pièce jointe est attachée à cette contribution : Il s'agit d'une carte de la ZAC de Pleyl.</p> <p>Objet : Demande d'un nouvel avis de l'Autorité Environnementale (AE) et impératif de co-construire le projet avec les riverains, collectifs et associatio Je souhaite en tant qu'habitant du quartier Pleyl et parent d'élève élu FCPE dans le groupe scolaire Pleyl – Anatole France que l'AE donne un avis actualisé sur le projet de la DIRIF concernant l'aménagement du système d'échangeurs de Pleyl (A86) et de Porte de Paris (A1). En effet, le rapport de l'AE datant du 16 janvier 2019 pointe du doigt déjà pas mal de points noirs sur lesquels la DIRIF a répondu de manière parcellaire et très incomplètes pour cause, cette dernière n'a pas modifié structurellement son projet initial depuis le rapport émis par l'AE.</p> <p>Dans le projet de la ZAC Pleyl, la rue Francisque Poulbot sera déconnectée des axes principaux de circulation du sud du quartier Pleyl (Bos Ormano et Anatole France). Ceci reportera de fait l'intégralité de la circulation actuelle et future, entrants et sortants sur l'A86, par ses 5 bretelles (projet actuel de la DIRIF) sur le Bd Anatole France et le Bd de la Libération.</p> <p>La rue Ampère devra être élargie car elle sera la seule voie périphérique qui permettra de prendre en charge une partie du trafic lorsque le triangle Révolte / Anatole France/ Libération montrera son insuffisance à absorber tout le flux de circulation qu'on y injectera suite à la complétude de l'échangeur de l'A86 à Pleyl. Voici encore un point soulevé dans le rapport de l'AE du 16 janvier 2019 que je cite : « Les analyses de circulation présentées dans l'étude socio-économique font également état d'un manque de capacité du « triangle Révolte-Libération-Anatole France » qui serait « juste suffisant » pour supporter la circulation estimée à l'horizon 2030 ».</p> <p>Avec ce projet, et à terme, l'allée de Seine risque d'être ouverte à la circulation entre le Carrefour Pleyl actuel et la rue Ampère. La rue Saint-Denis dans le prolongement de la rue Ampère devra être mise en double sens jusqu'au vieux Saint-Ouen au niveau de la rue du Landy pour prendre une partie du trafic généré par la saturation du triangle : Route de la Révolte, Boulevard Anatole France et Boulevard de la Libération.</p> <p>Aujourd'hui nous disposons sur Pleyl d'un échangeur A86 à deux bretelles, en plus d'une troisième bretelle en double sens : la 8B qui assure une partie du trafic induit par la liaison A1-A86. Si, dès aujourd'hui, on déconnectait la rue Francisque Poulbot des axes principaux et qu'on mettait le Boulevard Anatole France aux abords du groupe scolaire en double sens, nous assisterions à une saturation de celui-ci sur son tronçon délimité entre la rue du Dr. FINOT et le Carrefour Pleyl. Une partie du trafic ira par voie de conséquence sur le projet actuel de la DIRIF devant être réalisé.</p> <p>Le projet alternatif des riverains, collectifs et associations qui travaillent depuis plusieurs mois sur ce projet sensible sur le quartier Pleyl, permettra d'éviter la concentration de la circulation aux abords des sites sensibles. Il écartera de ces derniers et des habitations, le plus gros du trafic. Un intérêt tout particulier y est porté sur la création d'espaces verts et de voies vertes.</p> <p>Tout le monde s'accorde aujourd'hui à dire qu'il y aura un accroissement de la circulation dans le quartier Pleyl suite à la complétude de l'échangeur de l'A86 dans ce quartier dans lequel vivent des milliers de personnes. Cet échangeur et aussi situé de part et d'autre à moins de 300m d'un groupe scolaire fréquenté par 700 enfants dont l'âge oscille entre 2 ans et demi et 12 ans.</p> <p>Voici des contraintes essentielles qui ne sont pas prises en compte par les bureaux d'études de la DIRIF auxquels on a demandé de travailler sur l'aménagement du système d'échangeurs de Pleyl (A86) et de Porte de Paris (A1).</p> <p>Le projet de la DIRIF nous a été présenté en réunion publique par quelques uns de ses responsables - et pour la première fois - le 15 mai 2019 à Porte de Paris (Saint-Denis) alors que cette enquête publique qui porte sur ce projet est ouverte depuis le 06 mai 2019 et sera clôturée le 14 juin 2019 à 17h00.</p>

Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	Enquête Déclaration de projet : Thèmes							Résumé de l'observation/courrier/pétition	
								1	2	3	4	5	6	7		
Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	Le programme du projet: les aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire	Les impacts permanents: environnement et paysage, bruit, qualité de l'air...	Impacts temporaires: les travaux: phasage, durée, nuisances, informations...	Sécurité	Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Divers	Non exploitable	Enquête classement ds le réseau national	Résumé de l'observation/courrier/pétition
																<p>Monsieur Hamid OUIDIR (suite contribution n° 40).</p> <p>Lorsque ce projet a été soumis à l'Autorité Environnementale qui a rendu son rapport le 16 janvier 2019, celui-ci a relevé beaucoup d'anomalies et de points noirs. Ceux-ci résultent du confinement de ce projet dans une temporalité et un périmètre pas du tout suffisants pour prendre en considération l'impact du projet dans l'ensemble des quartiers dans lesquels il sera réalisé (Porte de Paris – Sauriniers – Confluence – Pleyl). La DIRIF a repoussé l'étude d'impact de son projet jusqu'en 2043 au lieu de 2030 en réponse au rapport l'AE sans réellement résoudre les problématiques qui sont liées à la concentration des polluants aux abords des sites sensibles et de certaines habitations. Le périmètre d'impact de ce projet est resté le même, c'est à dire, trop étroit pour prendre en considération l'impact du projet sur la totalité des quartiers qu'il traverse. Le périmètre d'impact de ce projet correspond aujourd'hui à sa seule emprise au sol. Je suis aussi conscient du fait que d'autres projets dans ces quartiers y seront réalisés. Ainsi le projet de la DIRIF qui est le sujet de cette enquête publique ne prend pas en considération son impact sanitaire et environnemental sur l'ensemble du quartier Pleyl pour ne citer que celui-ci.</p> <p>Je déplore que les bureaux d'études de chaque maître d'ouvrage des projets programmés pour être réalisés dans différents quartiers de la Seine Saint-Denis n'aient pas reçu l'obligation d'inclure au périmètre d'emprise de leur projet, un périmètre d'impact plus large. Ce qui aurait permis de prendre en considération la qualité de l'air et de l'environnement des riverains.</p> <p>Pour pallier à ce problème, les riverains, collectifs et associations de la Seine Saint-Denis ont toujours demandé à ce que tous les projets liés de près ou de loin aux JOP de 2024 qui seront réalisés sur leurs territoires et dont l'emprise au sol est bien délimitée, soient supervisés par un organisme dans lequel ils siègeraient. Cet organisme serait chargé d'évaluer l'impact combiné de ces projets sur les différents quartiers dans lesquels ces derniers devront être réalisés. Il aurait aussi la lourde tâche de proposer des solutions alternatives pour faire en sorte que les projets apportent une valeur ajoutée en terme de santé publique et de qualité environnementale.</p> <p>Ainsi et à titre d'exemple, cet organisme aurait invalidé sur certains points clés le projet de la DIRIF et celui de la ZAC Pleyl avant même qu'une consultation publique (enquête ou avis de participation électronique) ne soient ouverte pour avoir l'avis sur ces projets des riverains et des dionysiens en particulier et du reste de la population Française en générale.</p> <p>Je ne le répèterai peut être pas assez comme le font mes voisins riverains et collègues membres de collectifs et associations dans les réunions publiques et avec les différents acteurs des projets qui sont programmés dans nos différents quartiers à Saint-Denis :</p> <p>« Nous sommes convaincus que les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 représentent une opportunité sans pareil pour développer notre territoire et l'ouvrir à la modernité. À condition que, nous, dionysiens constitués en collectifs et associations soyons associés de très près aux différents projets qui seront réalisés chez nous dans une optique claire de co-construction. Nous représentons des milliers d'habitants et possédons une expertise très fine du terrain dans nos quartiers respectifs. Nous hébergeons dans nos rangs des experts (urbanistes, géographes, architectes,...etc.) et des personnes qui donnent beaucoup de leur temps pour étudier les projets actuels et leur impact sur notre territoire dans sa globalité pour proposer des alternatives crédibles et garantissant une réelle excellence environnementale. Ceci légitime notre demande de participation active aux projets qui devront être réalisés. Nous ne souhaitons pas représenter un frein mais plutôt un accélérateur à certains projets repensés dont nous sommes conscients qu'ils devront être livrés avant l'année 2024. Il faut remettre la santé des riverains et l'environnement au centre de tous les projets. Ce qui est très loin d'être le cas aujourd'hui. Il est encore temps de les orienter vers cette excellence environnementale tant promue. »</p>

Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	Enquête Déclaration de projet : Thèmes							Résumé de l'observation/courrier/pétition			
								1	2	3	4	5	6	7				
41			11/06/19					x	x	x								<p>Laurent Servièrès</p> <p>Objet : Tant d'argent pour empirer les choses ?</p> <p>Le projet d'aménagement des échangeurs Pleyl et Porte de Paris est un projet ambitieux, dont le montant est évalué autour des 100 millions d'euros. Ce projet vise à améliorer la circulation automobile, et donc développer l'utilisation de la voiture pour permettre un meilleur déplacement des franciliens. Malgré le volume des financements mis en jeu, ce projet semble pourtant apporter de faibles améliorations, tout en dégradant dans le même temps les conditions de vie de milliers de personnes. Pourquoi mettre autant d'argent dans un projet qui n'améliore pas, ou si peu, la vie des habitants ? Un projet qui aggrave les problèmes, et en crée de nouveaux pour le futur ?</p> <p>- Sur l'amélioration de la desserte autoroutière : Il me semble aberrant, au 21ème siècle, de viser encore le développement automobile. Nous savons maintenant les impacts désastreux de ce mode de déplacement (pollution sonore et atmosphérique, emprise sur l'espace public, problèmes géopolitiques, dérèglement climatique, temps passé dans les transports, ...). De plus cette infrastructure autoroutière se situera à quelques centaines de mètres de la plus grande gare du Grand Paris Express ! Quelle contradiction !</p> <p>- Sur la santé des habitants du quartier Pleyl : l'étude d'impact démontre que le projet aura des conséquences positives si l'on prend en compte l'ensemble des aménagements concernés, mais négative concernant les habitants du quartier Pleyl. Là encore, ces dépenses somptuaires me semblent disproportionnées comparées au faible gain attendu. De plus, on va entourer une école par des bretelles d'autoroutes. Combien va coûter dans le futur le déplacement de cette école dans un quartier moins pollué ? Est-ce prévu dans le coût global des travaux ? Ce n'est pas le cas. Ce projet va donc créer une situation problématique, qu'il faudra bien traiter un jour.</p> <p>- Sur la bonne utilisation de la dépense publique : En diminuant la vitesse de déplacement sur les autoroutes A1 et A86 à 70km/h, on obtiendrait de très bons résultats en terme de fluidité du trafic et de baisse de la pollution atmosphérique, sans dépenser grand chose (les mêmes questionnements ont lieu pour les périphériques des grandes villes du monde entier). Pour le prix d'une seule des nouvelles bretelles de l'échangeur Pleyl, il serait possible de réaliser un réseau cyclable complet sur tout le territoire de Plaine Commune. Les avantages en terme de mobilité et de santé seraient considérables.</p> <p>En conclusion, ce projet me semble être un projet du siècle dernier, à contre-courant des problèmes et des solutions actuelles. Il est cher et crée à mon sens autant de problèmes qu'il en résout.</p>

Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	Enquête Déclaration de projet : Thèmes							Résumé de l'observation/courrier/pétition	
								1	2	3	4	5	6	7		
Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	Le programme du projet: les aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire	Les impacts permanents: environnement et paysage, bruit, qualité de l'air...	Impacts temporaires: les travaux: phasage, durée, nuisances, informations...	Sécurité	Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Divers	Non exploitable	Enquête classement ds le réseau national	
42			11/06/19			X	X	X								<p>Hamid OUIDIR Parent d'élève élu dans le Conseil Local FCPE du groupe scolaire Pleyel - Anatole France. 1 pièce jointe est attachée à cette contribution : Il s'agit d'une carte de la ZAC de Pleyel, (identique à la PJ de contribution 40)</p> <p>objet : Les problèmes majeurs que posent le projet de la DIRIF combiné à celui de la ZAC Pleyel et du Village Olympique.</p> <p>Le projet de la DIRIF combiné à celui de la ZAC Pleyel et celui du futur village Olympique déséquilibrent profondément l'état de la circulation actuel dans le quartier Pleyel.</p> <p>Ce projet routier de la DIRIF dans sa version actuelle apporte la plus grande part de ce déséquilibre en ce sens qu'il est pourvoyeur de circulation supplémentaire par la complétude de l'échangeur de l'A86 à Pleyel. Ce projet concentre le flux entrant et sortant sur l'A86 dans un périmètre très restreint. Ce qui, par voie de conséquence, concentre la majeure partie de la circulation entrante et sortante de cette autoroute sur le carrefour Pleyel et aux abords du groupe scolaire Pleyel – Anatole France.</p> <p>La DIRIF n'a pas modifié structurellement son projet, depuis la publication du rapport de l'Autorité Environnementale émis le 16 janvier 2019 qui a alerté sur beaucoup d'anomalies liées à ce projet. La DIRIF n'a, de ce fait, pas réduit le flux de véhicules entrant et sortant par le quartier Pleyel sur l'A86. Ce projet n'a pas non plus réglé le problème de la proximité de larges voies de circulation aux abords du groupe scolaire Pleyel - Anatole France (classé site sensible).</p> <p>Contrairement à ce projet, la circulation actuelle est relativement diffusée sur plusieurs axes en plus des Bds Anatole France et de la Libération : rue Francisque Poulbot, rue Ampère, rue Pleyel, Bd Ornano à côté du carrefour Pleyel.</p> <p>Demain avec le projet de la DIRIF, toute la circulation actuelle en plus de celle qui sera ramenée par les deux bretelles supplémentaires et la bretelle 8b reconfigurée sera concentrée sur deux boulevards : Anatole France et Libération.</p> <p>Dans le quartier Pleyel nous constatons que le projet de la DIRIF combiné à celui de la ZAC Pleyel va créer une circulation très concentrée. Si on devait la schématiser, elle aurait la forme de deux entonnoirs opposés l'un à l'autre et reliés par un axe central :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le premier entonnoir est représenté par les Bds de la Libération et d'Anatole France au nord du quartier Pleyel qui prend en étau le groupe scolaire. - Le second entonnoir est au sud de ce quartier. Il est constitué des Bds Ornano, Anatole France et Finot (une fois qu'il sera ouvert sur la rue Saint-Denis) - Le lien entre ces deux entonnoirs est matérialisé par le tronçon du Bd Anatole France se trouvant entre la rue du Dr. FINOT et le Carrefour Pleyel (juste en dessous du groupe scolaire) <p>Ce schéma de circulation ne fonctionnera pas avec la circulation qui sera induite par la présence de cinq bretelles d'entrée sortie de l'A86 dans un périmètre très réduit au nord du quartier Pleyel et juste au dessus du groupe scolaire Pleyel – Anatole France, même si on agrandissait le nombre de voies les constituant.</p> <p>Pour tenter de réduire la congestion du trafic qui sera induit par la complétude de l'A86 à Pleyel et le nouveau plan de circulation schématisés par ces deux entonnoirs inversés reliés par un axe central, le projet de la DIRIF crée un barreau de liaison à quatre voies (Route de la Libération que ce dernier congestionne malheureusement) entre les Bds de la Libération et Anatole France au nord du quartier Pleyel derrière l'A86. Pour tenter d'absorber la future circulation sur Pleyel, ce projet élargi, sur son emprise au sol, le nombre de voies sur le premier entonnoir qui prend en étau le groupe scolaire : Bd Anatole France (6voies) et Libération (4voies).</p>

Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	Enquête Déclaration de projet : Thèmes							Résumé de l'observation/courrier/pétition	
								1	2	3	4	5	6	7		
Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	Le programme du projet: les aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire	Les impacts permanents: environnement et paysage, bruit, qualité de l'air...	Impacts temporaires: les travaux: phasage, durée, nuisances, informations...	Sécurité	Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Divers	Non exploitable	Enquête classement ds le réseau national	Résumé de l'observation/courrier/pétition
																<p>Hamid OUIDIR (suite contribution 42)</p> <p>Étant donné que le périmètre du projet de la DIRIF est très restreint sur le quartier Pleyel et que toutes les bretelles d'entrées et de sortie y sont concentrées, la Route de la Révolte qui est censée créer un vrai barreau de liaison entre le Bd de la Libération et le Bd Anatole France, sera congestionnée avec le seul flux sortant de l'Est de l'A86 et celui entrant sur son côté Ouest. C'est à cause de cette congestion que les ingénieurs de la DIRIF ont été obligés de laisser exister une anomalie sur leur projet finalisé qu'ils nous soumettent à cette enquête publique. Cette anomalie est matérialisée par la cinquième bretelle : la 8B. Combien d'échangeurs complétés connaissons nous qui contiennent plus de quatre bretelles ? Au nord du quartier Pleyel, la DIRIF crée un échangeur complété à cinq bretelles !</p> <p>Voici un projet qui montre avec ses rustines son incapacité à résorber certaines contraintes structurelles. Problème que je rappelle sont liés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sont périmètre restreint et très concentré dans le quartier Pleyel, - la congestion du futur barreau de liaison entre les Bds de la Libération et Anatole France matérialisé par la Route de la Révolte (2x2voies), - la déconnexion de la rue Francisque Poulbot des axes de circulation principaux du quartier Pleyel, - la sauvegarde d'une bretelle (la 8b) censée disparaître avec l'échangeur A1 - A86 par le démantèlement des bretelles de l'A1 à Porte de Paris, - l'inexistence d'une solution pertinente pour acheminer les véhicules venant du nord de Pleyel vers l'Est de l'A86 sans passer à proximité du groupe scolaire Pleyel - Anatole France - la concentration du trafic sur les tronçons des Bds de la Libération et Anatole France et in fine sur le seul tronçon du Bd Anatole France délimité par la rue du Dr. Finot et le Carrefour Pleyel actuel. <p>Dans ces problématiques, je viens de montrer des problèmes structurels du projet de la DIRIF qui l'a poussé à congestionner un barreau de liaison (Route de la Révolte) et à garder une bretelle (la 8b) qui ne devrait servir que dans le cadre d'un échangeur A1-A86 que ce projet est censé supprimer !</p> <p>Vous voyez que jusqu'à présent je n'ai pas encore abordé dans les problématiques que soulève le projet de la DIRIF celui qui concerne la recommandation du rapport de l'OMS datant du mois d'octobre 2018 concernant l'éloignement des voies à fort trafic aux abords des écoles. Ici, il ne s'agit pas d'une simple école mais d'un grand groupe scolaire d'enseignement de premier degré comptant une école maternelle et une école élémentaire qui sont fréquentées au quotidien par 700 enfants âgés de 2 ans et demi à 12 ans.</p>

Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	Enquête Déclaration de projet : Thèmes							Résumé de l'observation/courrier/pétition	
								1	2	3	4	5	6	7		
Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	Le programme du projet: les aménagements proposés, les déplacements et la desserte du territoire	Les impacts permanents: environnement et paysage, bruit, qualité de l'air...	Impacts temporaires: les travaux: phasage, durée, nuisances, informations...	Sécurité	Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Divers	Non exploitable	Enquête classement ds le réseau national	Résumé de l'observation/courrier/pétition
44			12/06/19			X			X							<p>Hamid OUIDIR Parent d'élève élu dans le Conseil Local FCPE du groupe scolaire Pleyl - Anatole France. (Trois cartes de propositions de circulations en pièces jointes accompagnent ces deux contributions 43 & 44. Le texte a été scindé entre la contribution 44 et 43, dans cet ordre)</p> <p>Objet : Propositions concrètes pour décongestionner le quartier Pleyl 1/2</p> <p>Voici des propositions concrètes des parents d'élèves du Conseil Local FCPE Pleyl - Anatole France dont je fais partie, qui permettraient de répartir de manière équilibrée la circulation dans l'ensemble du quartier Pleyl, contrairement aux déséquilibres créés par le projet de la DIRIF combiné à celui de la ZAC Pleyl. Ces propositions garantiront un meilleur équilibre de la circulation sur l'ensemble du quartier Pleyl et bien au delà.</p> <p>Parmi les points à corriger sur le projet de la DIRIF et celui de la ZAC Pleyl, voici les plus importants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - reconnexion de la rue Francisque Poulbot au Bd Ornano et à la rue de Dr. Finot, et son prolongement jusqu'à la rue du Landy, - déplacement de la bretelle de sortie Est de l'A86 sur Plaine Saulnier ou ailleurs et suppression de la bretelle doublem 8b. - création de trois vraies voies périphériques en double sens qui décongestionneront le centre du quartier et sanctuariseront le groupe scolaire Pleyl - Anatole France : Route de la Révolte, rue Francisque Poulbot et rue Ampère. - modification des sens de circulation de certains axes pour éviter à titre d'exemple l'afflux incessant de véhicules des quais de Seine vers Plaine Saint-Denis ou vis versa via le FUP (Franchissement Urbain Pleyl), le Bd FINOT et la rue du Dr. FINOT. - décongestionner le centre du quartier Pleyl où se trouve le groupe scolaire Pleyl – Anatole France en transformant le Bd Anatole France et le Bd de la Libération en sens unique (du sud vers le nord) entre la rue du Dr. Finot et la bretelle 8a et au début de la rue Ampère. - reconstruire la passerelle piétonne qui passe sous l'A86 en direction du nord du quartier Pleyl afin qu'elle soit dans le cheminement de la voie verte tant espérée par les riverains et qui relèverait de manière optimale Pleyl à Saulnier et Porte de Paris. Un cheminement qui doit être éloigné des intersections et autant que possible des axes de circulation. <p>Voici les points sur lesquels nous avons travaillé pour produire 2 cartes que j'ai jointes avec ce texte en opposition avec une 3ème carte montrant le projet de la DIRIF combiné à celui de la ZAC Pleyl :</p> <p>.../...</p>